


Informations de base	
<b>2024/0185(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire Budget rectificatif 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements pour certaines agences décentralisées <b>Subject</b> 8.70.01 Financement du budget, ressources propres 8.70.54 Budget 2024	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		MUREȘAN Siegfried (EPP)	23/07/2024
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Budget		HAHN Johannes	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
19/07/2024	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2024)0931 	Résumé
23/09/2024	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	13195/2024	Résumé
23/09/2024	Adoption du projet du budget par le Conseil		
07/10/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/10/2024	Vote en commission		
15/10/2024	Dépôt du rapport budgétaire	A10-0007/2024	
22/10/2024	Décision du Parlement	T10-0024/2024	Résumé
22/10/2024	Résultat du vote au parlement		
10/12/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/0185(BUD)

Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/10/00727

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE763.032</a>	10/09/2024	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE763.295</a>	27/09/2024	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A10-0007/2024</a>	15/10/2024	
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T10-0024/2024</a>	22/10/2024	<a href="#">Résumé</a>
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget		<a href="#">13195/2024</a>	23/09/2024	<a href="#">Résumé</a>
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission		<a href="#">COM(2024)0931</a>	19/07/2024	<a href="#">Résumé</a>

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>		

Acte final	
Budget 2024/2908 <a href="#">JO OJ L 10.12.2024</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Budget rectificatif 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements pour certaines agences décentralisées

2024/0185(BUD) - 10/12/2024 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif n° 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2024.

CONTENU : la présidente du Parlement européen constate que la procédure prévue à l'article 314 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne est achevée et le budget rectificatif no 4 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 est définitivement adopté.

Le budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général pour 2024 concerne une mise à jour des recettes (ressources propres) et des ajustements relatifs à certains organismes décentralisés. L'objectif est de mettre à jour le volet des recettes du budget afin de tenir compte des évolutions les plus récentes concernant :

- les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2024, approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCRP) le 23 mai 2024;
- la mise à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni et les amendes.

Le budget n° 4/2024 comprend les éléments spécifiques suivants qui sont liés aux dépenses:

- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA);
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER);
- une réduction ponctuelle des effectifs de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC) et de la contribution de l'UE à cette Autorité;
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA);
- un renforcement de la contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments (EMA);
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust);
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA).

L'incidence nette du budget rectificatif n° 4/2024 sur les dépenses correspond à une augmentation de 12 millions d'EUR, à la fois pour les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

## **Budget rectificatif 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements pour certaines agences décentralisées**

2024/0185(BUD) - 19/07/2024 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation du projet de budget rectificatif n° 4/2024 visant à mettre à jour les recettes (ressources propres) et les ajustements apportés à certaines agences décentralisées.

CONTENU : l'objectif du projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 pour l'année 2024 est de mettre à jour le volet recettes du budget pour tenir compte des derniers développements en ce qui concerne :

- les prévisions actualisées des ressources propres pour le budget 2024;
- la mise à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni et les amendes.

En outre, le PBR 4/2024 comprend les éléments spécifiques suivants relatifs aux dépenses:

### ***Renforcement de l'Agence européenne pour la cybersécurité (ENISA)***

De nouvelles tâches ont été attribuées à l'ENISA, qui nécessitent le recrutement d'un agent temporaire supplémentaire et d'un expert national détaché supplémentaire, ce qui entraîne une augmentation globale des dépenses de personnel connexes de 0,139 million d'euros en 2024. L'augmentation de la contribution de l'UE à l'ENISA est neutre sur le plan budgétaire.

### ***Renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)***

L'ACER prendra en charge des activités supplémentaires qui nécessiteront du personnel supplémentaire, ce qui entraînera une augmentation globale des dépenses de personnel de 3,34 millions d'euros. En ce qui concerne les dépenses connexes, un montant de 684.000 euros était déjà inclus dans le budget 2024, tandis qu'un montant supplémentaire de 2,656 millions d'euros est proposé à être mis à disposition dans le cadre du présent projet de budget rectificatif.

### ***Réduction des effectifs et de la contribution de l'UE à l'Autorité de lutte contre le blanchiment d'argent (ALBC)***

Les négociations sur la création de la nouvelle ALBC ont pris plus de temps que prévu initialement et, par conséquent, la mise en place de l'agence ne commencera qu'en 2024. Cela a conduit à une diminution des effectifs en 2024. Par conséquent, il est proposé de réduire le montant des crédits nécessaires en 2024 de 3,812 millions d'euros à partir de la réserve.

### ***Internalisation des postes critiques sensibles au sein de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA)***

Pour garantir que les tâches d'ingénierie critiques liées à la sécurité soient effectuées par du personnel interne, l'EUSPA a besoin de personnel supplémentaire. Le financement nécessaire à ces postes, d'un montant de 0,3 million d'euros, devrait être compensé par une réduction correspondante de l'enveloppe du programme spatial.

#### **Augmentation de la contribution de l'UE à l'Agence européenne des médicaments (EMA)**

À la suite de l'accord de retrait conclu en janvier 2020, l'EMA a été transférée de Londres à Amsterdam. Par la suite, les locaux qui abritaient le siège de l'EMA à Londres ont été sous-loués à la société WeWork. À la suite des difficultés financières rencontrées par WeWork et de la récente renégociation du contrat de location, la contribution d'équilibrage de l'UE à l'EMA doit être augmentée pour couvrir la réduction des recettes à percevoir au titre de la location du bâtiment. L'impact global sur les dépenses s'élève donc à 11,2 millions d'euros en crédits d'engagement et de paiement.

#### **Augmentation de la contribution de l'UE à l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire pénale (Eurojust)**

Au cours des dernières années, les dépenses d'Eurojust ont été particulièrement sous pression en raison de la forte inflation, qui a eu un impact direct notable sur les dépenses salariales ainsi que sur les coûts de construction et d'entretien. Afin de permettre à Eurojust de continuer à financer ses dépenses opérationnelles, la Commission a mis à disposition de l'agence un montant de 2,46 millions d'euros au cours de l'année 2023, tandis que le projet de budget 2025 contient un montant supplémentaire de 2 millions d'euros à cette fin. Pour l'année 2024, il est proposé de renforcer la contribution de l'UE à Eurojust d'un montant de 2 millions d'euros, afin de maintenir le budget de l'agence sur une base stable.

#### **Renforcement de la contribution de l'UE à l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (EU-LISA)**

Une augmentation des effectifs est demandée, ce qui se traduira par une augmentation de 13,685 millions d'euros des crédits d'engagement et de 1,045 million d'euros des crédits de paiement. Il est proposé de compenser entièrement cette augmentation par une réduction des crédits du Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI), qui est donc budgétairement neutre. L'augmentation des effectifs de l'eu-LISA sera partiellement compensée par celle de Frontex.

Au total, l'impact net du PBR 4/2024 sur les dépenses s'élève à une augmentation de **12 millions d'euros** tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement.

#### **Amendes et pénalités**

Compte tenu des montants encaissés, il est proposé d'augmenter les prévisions initiales introduites dans le budget 2024 (101 millions d'euros) de 513 millions d'euros, pour un total de 614 millions d'euros.

## **Budget rectificatif 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements pour certaines agences décentralisées**

2024/0185(BUD) - 22/10/2024 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 522 voix pour, 115 contre et 25 abstentions, une résolution **approuvant** la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 4/2024 de l'Union européenne pour l'exercice 2024 - actualisation des recettes (ressources propres) et ajustements relatifs à certaines agences décentralisées.

Le Parlement a accueilli favorablement le projet de budget rectificatif n° 4/2024, qui vise à actualiser le volet recettes du budget pour tenir compte des derniers développements et, en outre, à ajuster le volet dépenses du budget en ce qui concerne un certain nombre d'agences décentralisées. Le projet de budget rectificatif n° 4/2024 actualise la contribution du Royaume-Uni pour 2024 au titre de l'accord de retrait, qui s'élève à **2,38 milliards d'euros**, soit une réduction significative de 1,52 milliard d'euros par rapport à l'estimation incluse dans le budget 2024. Il prend également en compte les amendes et les sanctions encaissées jusqu'à fin mai 2024, ce qui augmente de **513 millions d'euros** la prévision initiale relative aux amendes et aux sanctions dans le budget 2024.

Le projet de budget rectificatif n° 4/2024 propose un certain nombre d'ajustements au financement des agences décentralisées, avec une augmentation nette de **12 millions d'euros** au total et une proposition de mobilisation de l'instrument de flexibilité pour un montant de **13,2 millions d'euros** afin de couvrir les augmentations pour l'Agence européenne des médicaments et Eurojust en l'absence de marge disponible au titre de la rubrique 2b du cadre financier pluriannuel (CFP).

Le Parlement a noté que la diminution du montant des ressources propres autres que le RNB (notamment en ce qui concerne les droits de douane) et de la contribution du Royaume-Uni au budget se traduit par **une augmentation des contributions RNB de 5,63 milliards d'euros**. Il a également noté qu'il existe un écart important par rapport aux prévisions initiales concernant les droits de douane et la contribution du Royaume-Uni et a invité la Commission à examiner les possibilités **d'améliorer ses prévisions**, qui sont essentielles pour la prévisibilité de la planification budgétaire.

La résolution souligne que, avec le projet de budget rectificatif n° 4/2024, les réductions forfaitaires des contributions fondées sur le RNB pour les cinq États membres bénéficiaires s'élèvent à un peu moins de 5,4 milliards d'euros nets. Elle souligne que ces rabais sont indexés sur l'inflation et ont donc **augmenté à un rythme plus élevé** que les plafonds du CFP, qui sont ajustés chaque année sur la base du déflateur de 2%. Cette anomalie alourdit la charge pesant sur les autres États membres.

Le Parlement a souligné la nécessité de disposer de **recettes durables pour le budget de l'Union**, qui a été mis à rude épreuve pour répondre aux différentes crises de ces dernières années. Il a déploré l'absence de progrès au sein du Conseil sur la **réforme du système des ressources propres**. Il a

rappelé sa position en faveur des propositions modifiées de la Commission et a exhorté le Conseil à adopter rapidement ces propositions afin d'accroître les ressources propres disponibles pour le budget de l'Union.

Le Parlement a rappelé sa position de longue date selon laquelle **les amendes et les frais** doivent être utilisés comme des recettes supplémentaires pour le budget de l'Union et que **les nouvelles priorités nécessitent un nouveau financement**. Prenant note de la série d'ajustements apportés aux budgets des agences décentralisées, principalement en fonction des tâches qui leur sont assignées en vertu de la législation récemment adoptée, les députés ont rappelé que les **agences** doivent disposer du personnel et du budget nécessaires pour remplir correctement leur mandat.

Les députés ont regretté que, dans le cadre du CFP actuel, un total de 1,5 milliard d'euros ait fait l'objet d'un redéploiement ou de propositions de redéploiement des programmes vers les organismes décentralisés. Ils ont souligné que l'ampleur des redéploiements est symptomatique de la tension sur les ressources disponibles pour le budget de l'Union et ont souligné la nécessité d'une flexibilité budgétaire pour ajuster les ressources des agences en fonction des changements apportés à leurs mandats et tâches au cours du CFP.

Enfin, le Parlement note que le projet de budget rectificatif n° 4/2024 entraîne une **augmentation de 2 millions d'euros pour Eurojust** en raison de pressions inflationnistes. Il souligne que la pression inflationniste constitue un défi pour tous les organismes décentralisés, compte tenu du fait que l'inflation dépasse le déflateur annuel de 2% majorant les plafonds du CFP et que les coûts de personnel et de fonctionnement des organismes décentralisés subissent une forte pression. Les députés estiment que le **traitement actuel des budgets des organismes décentralisés** comme distincts des dépenses administratives au titre de la rubrique 7 du CFP doit faire l'objet d'une réflexion plus approfondie dans le cadre des préparatifs de la Commission en vue du CFP post-2027.

## Budget rectificatif 4/2024: mise à jour des recettes (ressources propres) et ajustements pour certaines agences décentralisées

2024/0185(BUD) - 23/09/2024 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 19 juillet 2024, la Commission a présenté au Conseil le projet de budget rectificatif (PBR) n° 4 au budget général pour 2024 concernant une mise à jour des recettes (ressources propres) et des ajustements relatifs à certains organismes décentralisés.

Cette proposition a pour but de mettre à jour le volet des recettes du budget afin de tenir compte des évolutions les plus récentes concernant :

- les prévisions actualisées de ressources propres pour le Budget 2024 approuvées par le comité consultatif des ressources propres (CCR) le 23 mai 2024;
- la mise à jour d'autres recettes telles que la contribution du Royaume-Uni et les amendes.

En outre, le PBR n° 4/2024 comprend les éléments spécifiques suivants liés aux dépenses :

- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) en rapport avec l'adoption du règlement sur la cyberrésilience, qu'il est proposé de déduire de la dotation du programme pour une Europe numérique;
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des régulateurs de l'énergie (ACER) en rapport avec la révision de la fiche financière législative relative aux règles révisées en matière d'organisation du marché de l'électricité;
- une réduction ponctuelle des effectifs de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC) et de la contribution de l'UE à cette Autorité, compte tenu du retard pris dans sa mise en place;
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour le programme spatial (EUSPA) afin d'internaliser les tâches d'ingénierie critiques;
- un renforcement de la contribution de l'Union à l'Agence européenne des médicaments (EMA) à la suite de l'approbation par l'autorité budgétaire du dossier immobilier concernant les anciens locaux de l'EMA à Londres;
- un renforcement de l'Union européenne Agence de coopération judiciaire pénale (Eurojust) en raison d'une forte pression inflationniste;
- un renforcement de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), afin de tenir compte des modifications apportées au mandat de l'Agence à la suite de la révision de fiches financières législatives ou de l'établissement de nouvelles fiches. Cela a aussi une incidence sur Frontex.

Globalement, l'incidence nette du PBR n° 4/2024 sur les dépenses correspond à une augmentation de **12 millions d'EUR**, à la fois pour les crédits d'engagement et les crédits de paiement.

Le 23 septembre 2024, le Conseil a adopté position sur le PBR n° 4 au budget général pour 2024, comme indiqué dans la présente [annexe technique](#).